



Comité Confédéral des Pêcheurs de Compétition.

Membre : Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique.

Belgian Coarse Fishing Committee - Fédération Internationale de Pêche Sportive ed

Secrétaire : LUYCKX Jean-Marie
Rue Sainte Renelde 5
1430 REBECQ
Tél/fax : 02/355.43.25.
GSM : 0476/89.83.03
e-mail : jeanmarie.luyckx@skynet.be

P.V. de la réunion du C.C.P.C. du 29 janvier 2011.

Présences : COOLENS Albert, COLLARD Jean-Pierre, DETONGRE Guy, SCHALLENBERGH Freddy, DUPONT Alexandre, DESILVE Jean-Christophe, LEFEBVRE Josette, DETAILLE Eric, MARCQ Roland, GOSSIAUX Michel, PATERNOSTER Jean-Paul, CAZIER Michel, LUYCKX Jean-Marie.

Excusés : PILATE Jean, DUBOURG Charlie (président de la FSPFB, retenu par l'assemblée générale de la Fédération des sociétés de pêche de la province du Luxembourg), DEPOUILLE Christophe, GEORGE Joseph,.

Absents : GERCKENS Jean-François

La réunion débute à 9h30 précises.

L'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de notre ami Alain NOEL, délégué handipêche, et du mari de Mme Josette LEFEBVRE.

La réunion est présidée par le vice-président, en l'absence de Jean Pilate. Il remercie tous les délégués présents et présente ses meilleurs vœux pour 2011 et leur souhaite beaucoup de réussite dans leurs activités halieutiques.

Monsieur MARCQ Roland, en l'absence de représentants de la FSPFB, tous retenus, signale qu'il représente également la FSPFB.

Le secrétaire signale qu'il a reçu la lettre de démission de Monsieur Willy MARCELIS.

Monsieur Freddy SCHALLENBERGH signale qu'il a reçu la lettre de démission de Monsieur Serge BOUVIER.

1. Election statutaire : sortant et rééligible : le secrétaire.

Aucune candidature n'a été présentée. Le vice-président demande au secrétaire s'il est disposé à assumer un nouveau mandat. Le secrétaire est d'accord d'exercer un nouveau mandat de quatre ans. Aucun délégué présent ne s'oppose au renouvellement de ce mandat.

2. Approbation du PV de la réunion du CCPC du 6 novembre 2010.

Monsieur Eric DETAILLE signale que les dates reprises dans le projet de PV pour la sélection des duos carapistes ne sont pas correctes. Le secrétaire signale que ce sont bien les dates signalées à la réunion de

novembre qui figurent dans le PV : ces dates ont été modifiées ultérieurement et sont devenues les 17, 18 et 19 juin. Monsieur Detaille signale encore qu'une rencontre France-Belgique est prévue du 25 au 29 mai : les renseignements utiles seront communiqués dès réception via le site.

Monsieur MARCQ a posé la question à Eric DI VENTI en ce qui concerne la remise du trophée : ce dernier n'accepte pas.

Monsieur DETONGRE demande ou en est la relecture du règlement. Monsieur Paternoster indique que cette relecture est terminée et qu'une dernière révision comparative avec la version flamande est en cours.

Aucune autre remarque ou demande n'est formulée et le pv est soumis à la signature des délégués présents pour approbation.

3. Approbation du PV de la réunion du BCFC du 4 décembre 2010.

Le vice-président signale que le projet de pv a été distribué par mail cette semaine et demande si des remarques sont à formuler. Le secrétaire explique que ce projet de pv a déjà fait l'objet de remarques par E. Pinoy, président du CCCV, et par Roland Marcq et lui-même au nom du CCPC.

Monsieur Freddy Schallenbergh demande des renseignements complémentaires sur la manière de sélectionner les membres de l'équipe du CM Feeder. Des explications sont données : le CCPC a exigé que la sélection soit composée d'au moins un pêcheur affilié au CCPC et cette exigence a été acceptée. Par rapport au nombre de licences en région wallonne (34 licences), c'est un acquit qui n'aurait peut-être pas été atteint sur la base de quotas ou sur la base de résultats. Ceci est un point de départ et il reste aux fédérations à persuader les membres de souscrire à cette pratique.

Tout n'est pas parfait en ce qui concerne le système de sélection et des modifications seront sûrement apportées : Monsieur Schallenbergh propose, par exemple, d'étendre la possibilité de choix aux dix premiers classés des sélections. Il convient toutefois d'être prudent dans la formulation de propositions : il se pourrait très bien qu'aucun pêcheur francophone ne soit classé parmi les dix premiers..., ce qui serait au détriment de nos licenciés

Le règlement n'est pas encore en possession du CCPC et le contrat de sponsoring n'est pas encore signé.

Pour être sélectionnables, les membres de l'équipe devront avoir participé aux trois journées de sélection (sauf absence à justifier par certificat médical).

Après discussion, il sera également proposé à la prochaine réunion du BCFC, que les membres de l'équipe qui participera au CM 2012 en Belgique aient tous participé au C.B. 2011.

Monsieur Detongre demande des explications sur le fait que ce soit Karel Swinnen qui présente le rapport sur le C.M. des jeunes. Il est répondu que la question a été débattue au sein du BCFC lors de la réunion du 4 décembre et qu'il a bien été acté que Messieurs Thienpondt et Maenhaut sont les seuls mandatés par le BCFC pour encadrer l'équipe des jeunes : ils peuvent toutefois s'entourer des personnes qu'ils souhaitent.

Monsieur Marcq donne encore quelques explications sur les raisons qui font que le contrat de sponsoring pour la section « feeder » n'a pas encore été signé.

Monsieur Paternoster indique, se référant au rapport financier des CB, que la fédération de Liège est toujours redevable d'un montant de 75 € Mme Lefevre signale que ce montant vient d'être régularisé.

Le secrétaire distribue copie des documents qu'il vient de recevoir : tableau de répartition des places, liste des pêcheurs sanctionnés, programme des internationaux et modèle de canevas pour l'organisation des CB. En ce qui concerne le programme des internationaux, il y a lieu de modifier la date des 2^{èmes} sélections qui se tiendront les 9 et 10 juillet. Ces dates sont déjà modifiées sur le site.

Il n'y a pas d'autres remarques.

4. Hameçon d'Or et de Cristal 2011.

La cérémonie se déroulera, comme prévu, à Franc-Warret, le 2^{ème} samedi de mars, soit le 12 mars 2011. Le président se charge de l'organisation de cette cérémonie et toutes les informations utiles seront transmises par ses soins en temps opportun..

La liste des nominés est prête et passée en revue par l'assemblée.

Le secrétaire avait été chargé, lors de la précédente réunion, de se renseigner sur le montant qui avait été pris en charge par les jeunes sélectionnés pour le CM. Sur la base des renseignements obtenus, il apparaît que, hormis la cotisation de 250 € que chaque jeune de l'équipe a dû supporter, les autres frais ont été très limités. Le CCPC interviendra dans le défraiement de ces frais, grâce à l'intervention de la FSPFB, tout comme il interviendra dans les frais des sélectionnés seniors pour les CM, CE et rencontres internationales.

5. Championnats de Belgique 2011 : candidatures, approbation, désignation des parcours.

Il incombe cette année aux fédérations du CCPC d'organiser les :

Handipêche :	28 mai	
Interclubs :	18 septembre	
Feeder. :	9 octobre	Est Compétition

Il n'y a pas de candidature pour l'organisation du CB Handipêche : après discussion, l'assemblée convient de l'organiser au nom du CCPC. Il est proposé de l'organiser éventuellement dans le domaine de Hélécine. Monsieur Eric Detaille propose également le parc de Jemappes, mais signale qu'il est indisponible personnellement à la date du CB (pris par une rencontre internationale carpiste en France) : la salle peut être mise à la disposition gratuitement et les participants pourraient aller s'entraîner gratuitement (sur présentation de la licence). La seule obligation est de souscrire une assurance en responsabilité qui coûte 24,90 €. Le secrétaire ira voir sur place si le site est approprié et fera rapport au bureau avant d'établir le canevas d'organisation. Les modalités pratiques et les besoins seront examinés ultérieurement.

En ce qui concerne l'interclubs, le CCPC a reçu la candidature introduite par Liège Compétition. La Fédération de la Senne pose également sa candidature. De commun accord, l'organisation est laissée à la fédération de la Senne.

Les canevas d'organisation, comme habituellement, doivent être rentrés pour le 15 mars chez le président ou le secrétaire. Le vice-président rappelle qu'il y a lieu d'utiliser les nouveaux formulaires standardisés de canevas.

Le DVJ a été reporté au 10 septembre 2011 en raison de la tenue des mondiaux de la Pêche en Italie, puisque les équipes (vétérans et jeunes) doivent partir le 28 août pour être présents à la cérémonie d'ouverture. Il n'était pas possible d'avancer ces championnats d'une semaine en raison de la date de la 2^{ème} manche de le CCF.

Compte tenu des perturbations dans les dates habituelles, le calendrier des CB est rappelé :

- 28 mai :	Handipêche	CCPC
- 3, 4 et 5 juin :	Carpe en « duo »	
	Note : sélections les 17, 18 et 19 juin en France.	
- 10 septembre :	DVJ	CCCV
- 11 septembre :	Match	CCCV
- 18 septembre :	Interclubs	Fédération de la Senne
- 25 septembre :	Individuel	CCCV
- 9 octobre :	Feeder	Est Compétition

6. Coupe de la Communauté française.

Pour rappel, les dates ont été fixées aux 10 avril (organisation APB – canal Bruxelles/Charleroi), 15 mai (organisation Liège compétition – canal Albert ou La Meuse) et 21 août (organisation EHC – peut-être Ronquières/Bief aux Lampes). Les canevas d'organisation sont également à rentrer dans les meilleurs délais, de manière à ce que les pêcheurs soient informés.

7. Programme des Internationaux pour 2011.

Le moniteur signale que des négociations sont actuellement en cours avec de nouveaux candidats en matière de sponsoring, certains sponsors ayant souhaité arrêter. Les choses étant ce qu'elles sont, il n'est pas possible de perdre la contre-valeur des apports de ces sponsors si on souhaite rester compétitifs.

En outre, il est indispensable de résoudre ce problème pour permettre à certains pêcheurs de rejoindre l'équipe nationale.

Si tel n'était pas le cas, il conviendrait de trouver une autre solution.

Pour le surplus, le programme est disponible sur le site.

8. Situation financière du CCPC. Budget 2011. Rapport des vérificateurs aux comptes. Avances des fédérations.

Messieurs Jean-Pierre COLLARD et Guy DETONGRE ont procédé à la vérification des comptes du CCPC pour l'exercice 2010. Ils concluent à la très bonne tenue des comptes et proposent à l'assemblée de donner décharge au trésorier pour les comptes 2010, ce qui est accepté.

Le trésorier avait souhaité que toutes les fédérations acquittent les soldes 2010 avant le 31 décembre, de manière à ce que le compte de résultats reflète le plus réellement possible la situation au 31 décembre. Six fédérations ont fait le nécessaire, une s'est excusée, la Basse-Sambre n'a pas encore donné suite et l'EHC n'est pas en ordre à cause de certaines sociétés qui, malgré les rappels effectués, n'ont pas rentré les listings.

Un débat s'engage ensuite sur le caractère impératif de la rentrée des listings à date fixée. Dû au fait que les listings de sociétés d'une fédération déterminée ne soient pas rentrés, une autre fédération est pénalisée en raison de l'existence de doubles licences. Après discussion, il est décidé que les listings devraient dorénavant ***et impérativement*** être rentrés auprès du responsable pour le 15 novembre, dernier délai.

A défaut de rentrer ses listings pour cette date, la fédération concernée devra payer sur base du listing de l'année précédente. Les membres sont invités à réfléchir sur la manière de réagir par rapport aux doublons éventuels.

Monsieur Guy Detongre demande quelle réponse a été donnée par le BCFC à la question de savoir si les places dont une fédération se désistait pouvaient être maintenues dans la commission concernée. La question a été omise lors de la réunion du BCFC mais sera posée ultérieurement.

Le trésorier indique encore que, puisque tous les listings n'ont pas été rentrés en temps voulu, il n'a pas pu faire de graphique et présenter les statistiques habituelles. Il demande encore, compte tenu du fait que nous ne délivrons plus que deux types de licences, s'il est possible que chaque fédération fasse une estimation des licences par discipline, afin de pouvoir appréhender l'évolution des différentes disciplines.

Monsieur Michel GOSSIAUX demande aussi à l'assemblée s'il n'est pas possible d'envisager le contrôle systématique des licences lors de la remise des prix à tous les concours publics. L'assemblée marque son accord pour opérer systématiquement le contrôle des licences des 5 premiers classés dans tous les concours publics. Tous les délégués présents marquent leur accord. Lors de chaque concours, l'organisateur informera préalablement les concurrents de la mise en application de cette mesure. Par ailleurs, si le concurrent à qui revient le prix est absent, le prix ne sera remis que sur présentation du ticket d'emplacement **et de la licence de la personne concernée**.

Le trésorier distribue ensuite la proposition de budget 2011, budget qui est en équilibre suite à l'intervention promise de la FSPFB. Il demande que les fédérations versent leurs avances pour le premier mars 2011.

Le secrétaire signale que, lors de la dernière réunion du BCFC, il a été acté que le CCPC est actuellement créancier auprès du BCFC (sous réserve de certains paiements qui doivent encore intervenir en matière de monitoring jeunesse, carpe et carnassier), les acomptes versés étant supérieurs aux montants dus.

Le trésorier remet aux délégués les comptes particuliers des fédérations. Il attire l'attention sur le fait que les timbres se présentent autrement (adhésifs sur format A4) que les années antérieures, mais que cela se traduit par une économie finale de plus de 50 €

Le vice-président remercie Monsieur Michel CAZIER pour la qualité de son travail.

Remise des timbres et des cartons de licences.

9. Listings – rentrée des demandes de concours .

Le vice-président signale que les demandes de concours doivent être adressées à Monsieur Jean PILATE, qui continue à s'occuper du calendrier.

Le trésorier remet les timbres et les cartons de licence préalablement commandés.

10. Divers.

- a) Le vice-président donne lecture de la lettre émanant de la Fédération du Centre et qui met en cause, une fois de plus, l'organisation de concours sans consultation préalable. L'attention est attirée sur la nécessité de demander l'autorisation préalable d'organiser une compétition au responsable local de la fédération gérant le parcours. Certains membres de l'assemblée s'étonnent du nombre de licenciés que la fédération du centre comptabilise encore. Le CCPC note toutefois que le nombre de licences n'est pas relevant du nombre total de pêcheurs et que le nombre de licences ne pourrait avoir de conséquences que pour la représentation de la Fédération

du Centre au sein du CCPC. Une idée plus précise du nombre de pêcheurs affiliés pourrait être obtenue auprès de la FSPFB.

- b) Une proposition est faite pour qu'à partir de la prochaine réunion, le CCPC puisse prévoir un sandwich pour les délégués qui y participent. Les réunions débutant généralement vers 9h00, il n'est pas rare qu'elles se terminent vers 13h00 ou même plus tard : il n'est que normal qu'un encas puisse être proposé avant de reprendre la route pour rentrer chez soi. Le secrétaire prendra les renseignements nécessaires auprès de la MPW.
- c) En ce qui concerne le tableau de répartition des places pour les CB, l'abréviation SBEL signifie le sous-bassin Escaut-Lys.
- d) Au niveau national des licences et pour information, nous avons perdu 231 licences en 2010, dont 211 néerlandophones et 20 francophones.
- e) Le vice-président invite les délégués à ne pas oublier de débarrasser les tables et de rincer la vaisselle.

La réunion est levée à 12h30.